

**Vers une gestion intégrée de l'eau dans les Laurentides  
rédigé par Huguette Larose-Curtis  
au nom de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Ouimet**

**Mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques  
sur la gestion de l'eau au Québec  
menées par le Bureau d'audiences publiques de l'environnement du Québec  
(BAPE)**

**Novembre 1999**

Au nom de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Ouimet, j'aimerais remercier le président de la commission, monsieur André Beauchamp, et les commissaires, monsieur Camille Genest et madame Gisèle Gallichan, d'être aujourd'hui à l'écoute de notre belle région des Laurentides.

En cette fin de millénaire, il est urgent de se pencher sur la question de l'eau, source de vie et ressource collective, publique et patrimoniale, indispensable à la vie et à la survie.

Il y a urgence pour mieux planifier les usages de l'eau, au Québec. Pourquoi? parce que cette richesse inestimable pourtant "gratuite", traditionnellement, au Québec, et que tout le monde utilise comme si elle était inépuisable, est devenue une ressource limitée et menacée.

J'aimerais débuter par une citation de monsieur André Beauchamp: "Une politique de l'eau doit s'appuyer sur une conception de l'eau et intégrer à la fois une politique de conservation de la ressource et de ses usages". L'histoire nous apprend que, dans les années 70, le gouvernement avait enlevé la responsabilité des eaux au ministère des Richesses naturelles, qui se contentait de dilapider sans conserver la ressource, pour la confier à l'Environnement, qui a la responsabilité depuis lors d'évaluer les impacts des projets économiques,

Or depuis, on pourrait croire que le rôle du ministère de l'Environnement ne se limite plus qu'à émettre des certificats d'autorisation pour des projets d'exploitation dans le but de rentabiliser à court terme.

Cependant, et je cite à nouveau monsieur Beauchamp: "Penser à long terme nous oblige à gérer nos ressources autrement et à nous savoir responsables de l'héritage écologique que nous léguerons à nos descendants."

( Beauchamp, André, Repères pour demain, Editions Bellarmin, p. 50.)

Pour résumer la situation, les pouvoirs publics sont incapables de gérer de façon durable et intégrée, la ressource hydrique et c'est pourquoi l'élaboration d'une politique globale et d'un cadre de gestion de l'eau s'impose pour assurer la qualité et la pérennité de la ressource.

Dans le cadre de l'élaboration de la future politique québécoise de l'eau, deux objectifs doivent être établis dès maintenant: l'acquisition des connaissances concernant l'évaluation de la qualité, de la quantité et de la valeur de l'eau et l'établissement d'un système de valorisation monétaire appliqué à tous ses usages. Par exemple, il est actuellement impossible de déterminer l'impact des divers usages sur la qualité de l'eau. Tous les usages doivent être analysés, qu'ils soient à des fins énergétiques, industrielles, agroalimentaires, minières ou récréo-touristiques.

On doit lui donner une valeur réelle qui reflète les coûts et les bénéfices de l'ensemble des activités reliées à cette ressource. Une tarification de l'eau pourrait être effectuée selon le principe de l'utilisateur-payeur et pollueur-payeur afin de responsabiliser les utilisateurs et d'assurer une utilisation efficace de l'eau.

(State of the world 1999- A Worldwatch Institute Report, p. 131)

Dans ce contexte, le gouvernement doit également tenir compte des caractéristiques de chaque région. Les Laurentides sont une région de lacs et possèdent plus de 10,000 lacs et rivières (Bergeron, 1974). Les activités socio-économiques qu'elle génère, à des fins d'approvisionnement ou à des fins récréatives, reposent sur l'accessibilité et la qualité des plans d'eau mais ces activités sont également susceptibles d'en altérer leur intégrité. (CCRE Laurentides, 1993)

Le présent mémoire voit son attention aux problèmes qui touchent les eaux de surface et propose des solutions pour les résoudre. Ses propositions reposent sur des principes de développement durable et tentent de concilier l'économie récréative à la protection de l'intégrité des plans d'eau dans les Laurentides et à la résolution de conflits d'usages.

D'une façon générale, on doit reconnaître que la ressource "eau" est menacée

par l'homme et ses activités. Il faut comprendre que ce n'est plus la nature qui menace l'être humain mais l'être humain qui menace la nature"(Beauchamp, André, Pour une sagesse de l'environnement, p. 13)

Alors que lorsqu'on est enfant, on doit apprendre à se protéger contre la nature, en devenant adulte, l'homme devient souvent irresponsable face à la nature et ses ressources (abus, gaspillage, pollution) et devient l'agresseur.

## **INTRODUCTION**

Ce mémoire reflète la pensée de L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC OUIMET à l'égard d'une nouvelle politique globale et d'un nouveau cadre de la gestion de l'eau au Québec.

Notre organisme a comme principale mission de tout mettre en oeuvre pour sauvegarder notre qualité de vie et notre environnement naturel, dont la qualité de l'eau de notre magnifique lac réservoir d'eau potable. Nous vous présentons une petite étude de notre écosystème basée sur des paramètres traditionnels et nous tenterons de voir comment l'activité humaine peut affecter la qualité de la ressource. Dans ce contexte, de nouveaux paramètres écologiques et socio-économiques devront être intégrés pour complémenter les paramètres traditionnels afin de mieux évaluer l'intégrité de notre écosystème lacustre.

### **Environnement général du Lac Ouimet**

Le lac Ouimet est un petit lac de 1.4 km<sup>2</sup>. Il appartient au bassin de la Rivière Rouge. Il est alimenté par un bassin hydrographique assez vaste comparativement à d'autres lacs des Laurentides. Son bassin versant a une superficie de 25.1km<sup>2</sup> lequel inclut le lac.

L'environnement du lac Ouimet constitue un lieu résidentiel et de villégiature sur le territoire de la municipalité de Mont-Tremblant et se situe en plein cœur du plus grand développement touristique de l'Amérique du Nord.

Il joue un rôle important dans le développement économique et touristique de la région des Laurentides. On y retrouve différents aménagements récréo-touristiques et résidentiels, tant en rive qu'à l'extérieur de la bande riveraine: centre de ski, complexes hôteliers et de condominiums, terrains de golf, une centaine de maisons, etc. .

Il supporte un ensemble d'activités économiques, souvent conflictuelles qui sont à l'origine de problèmes d'ordre social et environnemental qui s'aggravent avec les années et les projets de développements qui ne cessent de champignonner dans son

bassin versant. Trois autres projets de développement résidentiel sont en marche et un autre projet de golf est en attente ( après un refus de l'Apelo).

Le lac est entouré de tous les côtés par des montagnes de 200 à 300m de hauteur. Seulement 29% du périmètre du lac est encore à l'état naturel.

Un réseau routier s'étend sur plus du tiers du périmètre du lac, dont une route provinciale sur laquelle on utilise des sels de déglaçage.

Dans un contexte de protection de la qualité des eaux, il serait souhaitable d'appliquer les normes sur la protection des rives et du littoral.

La renaturalisation des berges, la vidange des fosses septiques, l'élimination des engrains, pesticides et gazon jusqu'en bordure du lac sont des pratiques établies par la plupart des riverains depuis 1986, avec l'aide de la Fapel et de son programme des lacs.

Il existe deux ruisseaux tributaires au lac Ouimet, le premier est l'exutoire du lac Lily et le deuxième est le ruisseau Cross qui traverse le sous-bassin le plus important du lac Ouimet. Ce sous-bassin se situe sur le territoire d'une municipalité avoisinante et devrait être géré selon une entente inter-municipale.

Ce ruisseau mérite une attention particulière comme source d'apport principale des substances nutritives(azote, phosphore, silice et carbone) au lac. Il contribue à plus de 80% du renouvellement des eaux du lac Ouimet. Cet affluent représente une zone problématique par l'accumulation importante de sédiments (provenant du bassin versant) et la prolifération de plantes aquatiques.

Le lac Ouimet est caractérisé surtout par l'envahissement considérable du myriophylle à épi, (*Myriophyllum spicatum*) qui gêne toutes les activités aquatiques. Or, le mode de dispersion et d'invasion des nouveaux territoires de cette dernière se fait par fragmentation. Le passage d'une embarcation au travers d'une zone de myriophylle présente un risque élevé de fragmentation. C'est pourquoi il existe des zones protégées sur notre lac dont tous les usagers doivent tenir compte. En plus des activités humaines, les facteurs d'eutrophisation, d'alcalinité et de PH favorisent cette espèce sur notre lac.

En résumé, le statut du lac Ouimet correspond à un stade trophique dit mésotrophique. Il faut toutefois surveiller l'explosion d'algues bleues (fin août 1999, près du ruisseau Cross) et la diminution des concentrations en oxygène dissous des 2 derniers mètres de l'hypolimnion, au cours de la saison estivale 1998. La persistance et l'amplification de ce déficit en oxygène amèneraient une perte de la qualité de l'eau à court et moyen terme.

L'eau de notre lac est utilisée pour l'irrigation de golfs, l'enneigement artificiel d'un centre de ski (aucun débit n'a été quantifié pour ces usages) et pour les activités nautiques non-motorisées sauf pour les hydravions commerciaux qui utilisent notre lac comme aéroport.

Notre lac subit des pressions urbaines importantes depuis 10 ans et il est devenu nécessaire d'instaurer un programme de suivi environnemental dans le cadre d'un plan de conservation et de mise en valeur. Parmi les autres menaces sur l'eau, il faudrait tenir compte des changements climatiques, des gaz à effet de serre et des conflits d'usages. Le phénomène de la sécheresse peut faire baisser le niveau du lac de façon significative comme nous avons pu le constater, l'été dernier, alors que les herbiers proliféraient sur le plan d'eau. En ce qui concerne les gaz à effet de serre qui contribuent à l'acidification et à l'eutrophisation, il faudrait évaluer les émissions d'hydrocarbures et de diverses composantes telles que, le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'oxyde nitreux, et les additifs controversés, MMT et MTBE; aussi, les teneurs en sulfates et en aluminium.

## Conflits d'usages

Depuis 1993, notre lac fait l'objet d'une réglementation qui interdit les bateaux à moteur à essence. Cette décision faisait l'unanimité autour du lac, à cause de l'envahissement du myriophille et des conflits d'usages récréo-touristiques, sauf pour les deux centres de villégiature qui souhaitaient continuer à offrir à leur clientèle, la pratique du ski nautique.

La pratique du ski nautique sur un si petit lac (1.44 km<sup>2</sup> de superficie et de .68km de largeur moyenne) parsemé de 4 îles, était devenue dangereuse et conflictuelle avec les autres usagers d'activités nautiques: hydravions commerciaux, baigneurs, voiliers, planches à voile, pédalos, canots, kayaks, pêcheurs, etc.

Un service de vols pour voyages de chasse et de pêche (avec escale) desservi par Air Gray Rocks existait auparavant. Ce service a été remplacé par un autre.

Or depuis 1993, nous devons faire face à un nombre grandissant de vols touristiques appelés "sans escale", c'est-à-dire à des hydravions-taxis qui utilisent notre lac comme un aéroport au détriment de la qualité de vie des résidents et des villégiateurs, de la sécurité des usagers du lac et de l'environnement.

Il est inconcevable qu'une telle activité de circulation à haute-vitesse se pratique sur un si petit lac à proximité de personnes et de rives! Assis dans notre canot, il arrive

que l'on puisse voir les passagers de l'hydravion nous envoyer la main, au

L'exploitant est pressé par le temps car il doit desservir tous les touristes qui attendent sur le quai pour faire leur tour! De plus, il menace de représailles tout usager qui se trouverait sur sa trajectoire. Un usager ne devrait pas avoir le droit de s'accaparer d'un plan d'eau au détriment des autres usagers et de l'environnement. C'est un va-et-vient continual de ces engins bruyants et polluants, en bordure des rives et à l'embouchure de l'affluent principal du lac qui est une zone peu profonde, remplie de sédiments et de myriophylles, en plus d'être une zone de frayères et d'habitats d'éperlans et de maskinongés... brassage continual des eaux, du fond et des sédiments par les flottes des hydravions et les vagues qui contribuent à l'érosion des rives. C'est justement dans la bande au bord de l'eau, sur le littoral où se baignent les nageurs, que les chercheurs trouvent les concentrations de coliformes et de bactéries les plus élevées! Il ne faut pas oublier l'impact sur les huards qui arrivent au printemps et ne tiennent pas le coup...ni sur les ravages de chevreuils puisque le lac est situé dans un ravage de chevreuils en bordure d'un parc provincial...

Soixante envolées par jour ont été faites durant le festival des couleurs qui dure maintenant de 6 à 8 semaines! Un impact est certain mais comment peut-il être évalué? Si une projection de 7 millions de touristes est prévue par Intrawest, annuellement d'ici l'an 2010, quel pourrait être l'impact de ces vols sur notre lac?

Transports Canada nous oblige à négocier avec l'exploitant depuis 6 ans, et il est impossible d'en arriver à une entente puisque l'exploitant refuse de limiter ses vols et ses opérations. C'est un échange de balles entre tous les paliers du gouvernement qui n'aboutit à rien, sauf à des bénéfices pour l'exploitant qui a réussi à obtenir son permis d'exploitation de Transports Canada, en 1995, malgré l'opposition de L'Association pour la protection de l'environnement du Lac Ouimet et de la municipalité de Mont-Tremblant (qui s'oppose aux vols sans escale sur tout son territoire).

Une étude de bruit effectuée en 1997 par monsieur Gilles Bourgeois de Transports Canada et déposée à la municipalité, en mars 1998, démontre incontestablement que le bruit occasionné par le décollage des hydravions dépasse de beaucoup le seuil de confort acceptable selon les normes internationalement reconnues.

Cette étude confirme scientifiquement la diminution de la qualité de vie des riverains.

Ce conflit d'usage devrait continuer jusqu'à l'an 2008, si le ministère de l'Environnement et de la Faune-Service de la gestion du domaine hydrique-

n'intervient pas puisqu'il a signé le bail no.:8384-210 et no.: 9495-75 avec la compagnie 3090-9626 Québec inc. . Nous espérons que le ministère interviendra dans ce dossier.

C'est un problème environnemental et social complexe qui se résume ainsi: pollution diffuse de l'eau, pollution de l'air, pollution sonore, atteinte à la sécurité des usagers et à la santé des riverains, à la sécurité et à la qualité de vie des riverains, à la qualité de notre écosystème lacustre... et à la paix et jouissance de

Faudra-t-il en arriver aux procédures judiciaires pour régler ce conflit qui dure depuis 6 ans? C'est une question de justice et d'écologie.

Devons-nous laisser dilapider notre ressource au dépend d'un utilisateur-pollueur? Et pourquoi l'Etat n'impose-t-il pas des normes, des paramètres économiques et des coûts se rattachant à l'utilisation de l'eau afin de responsabiliser et de changer les attitudes?

Présentement, ce sont les riverains qui assument les frais de l'utilisateur-payeur. Nous osons espérer que le nouveau millénaire apportera des solutions à ces problèmes qui ne peuvent qu'empirer s'ils sont ignorés.  
Une nouvelle éthique de l'environnement par la responsabilisation s'impose.

## **CONCLUSION**

Ce mémoire s'inscrit dans la conception du DÉVELOPPEMENT DURABLE et a pour objectif d'accéder à une meilleure utilisation de notre ressource "eau", pour assurer sa pérennité dans l'intérêt des générations actuelles et futures.

Nous souhaitons faire la promotion de la GESTION DURABLE DE L'EAU.

Il est évident qu'il est urgent de prendre toutes les mesures possibles et nécessaires pour protéger l'intégrité de l'eau, principalement des lacs, réservoirs d'eau potable. Parmi les menaces sur l'eau, il y a la pollution, la surutilisation et les conflits

Dans ce contexte, l'Association pour la protection de l'environnement du lac Ouimet recommande les propositions suivantes:

### **Recommandation 1:**

La nouvelle politique de l'eau au Québec devrait se fonder sur une approche écosystémique et intégrer tous les usages de la ressource afin d'en arriver à une

**Recommandation 2:**

Une stratégie de gestion de l'eau par bassin versant nous apparaît logique et nécessaire afin de mettre à profit une concertation entre les différents niveaux décisionnels et la population locale et régionale.

**Recommandation 3:**

En concertation avec le milieu, le gouvernement doit établir un système de classification des plans d'eau par degrés d'intégrité et de vulnérabilité.

**Recommandation 4:**

Que la politique de l'eau prévoit des mécanismes de conciliation des conflits

**Recommandation 5:**

Que les recommandations du Rapport Boucher soient prises en compte, notamment celles particulières à la qualité de vie et aux nuisances, soit les recommandations correspondant aux numéros 18 à 39 inclusivement.

**Recommandation 6:**

Que le ministère de l'Environnement devrait déterminer sur tous les plans d'eau, en concertation avec les utilisateurs, des zones à accès limité ou de protection aquatique et des zones de baignade.

**Recommandation 7:**

Que le gouvernement prévoit des mesures concrètes en terme de ressources humaines et financières pour assurer un contrôle et un suivi des eaux usées,

**Recommandation 8:**

Que le gouvernement assure l'intégrité écologique de nos plans d'eau, en favorisant des projets en partenariat avec les associations de lacs, le réseau municipal et le

### **Recommandation 9:**

Que le ministère de l'Environnement, en collaboration avec le ministère des Transports et du Tourisme, identifie les diverses activités économiques reliées à la ressource eau et établisse les coûts et les bénéfices réels de chaque usage. Il y a un coût à payer pour la pollution, les nuisances et les accidents nautiques. Actuellement, la collectivité les absorbe mais ils devraient être défrayés par les

### **recommandation 10:**

Que la politique de l'eau établisse un système de valorisation de la ressource basé sur les principes pollueurs-payeurs et utilisateurs-payeurs. L'eau, étant un bien collectif vital, tous ses usages devraient être tarifiés afin de responsabiliser

Pour terminer, nous croyons que l'industrie touristique au Québec a un grand rôle à jouer dans le contrôle des problèmes environnementaux qui menacent nos plans d'eau. Elle devrait offrir aux visiteurs, des activités basées sur l'écotourisme qui se fonde sur le respect de l'environnement et des riverains, favoriser un contact direct avec la nature et la culture locale et faire la promotion d'activités non-polluantes et non motorisées. La préservation de notre ressource en dépend pour les générations actuelles et futures...

---

Une pensée du poète chilien, Néruda:

“Donnez-moi du silence, de l'eau, de l'espoir,  
Donnez-moi des combats, du fer et des volcans...”